
FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TAXE D'APPRENTISSAGE

En cette fin d'année, nous souhaitons vous informer des conditions de prise en charge des actions de formation de l'année 2017, tant pour les travailleurs non-salariés (FAFCEA) que pour les salariés (OPCALIM).

De plus, nous attirons votre attention sur la prochaine collecte de la Taxe d'Apprentissage pour laquelle nous vous recommandons de verser à OPCALIM, habilité à collecter et gérer cette obligation.

REGLES DE PRISE EN CHARGE FAFCEA 2017 :

Les règles 2016 sont reconduites à l'identique pour 2017 :

- 56 €/heure pour les stages techniques
- 28 €/heure pour les stages non techniques

Pour en savoir plus, contactez votre Groupement Professionnel. Vous pouvez également retrouver les informations détaillées sur le nouveau site du FAFCEA : www.fafcea.com

NOUVELLES REGLES DE PRISE EN CHARGE OPCALIM 2017 :

Compte Personnel de formation (CPF) :

- Minimum d'heures acquises pour accéder au financement complémentaire du CPF : 24 heures
- Plafond horaire sur coût pédagogique de 50 €/heure par stagiaire
- Plafonnement de la prise en charge des salaires à 1 SMIC horaire brut chargé
- Maintien de la prise en charge des frais annexes stagiaire
- Prise en charge du dossier plafonné à 8 000 €

Période de professionnalisation :

- Plafond de prise en charge des dépenses relatives à la période de professionnalisation, à la formation des tuteurs, maîtres d'apprentissage et mission tutorale dans la limite de 75% du montant de la contribution versée par l'entreprise avec un plancher de 2 500 €.
- Non prise en charge des salaires, frais annexes stagiaires et allocation formation

Contrats de professionnalisation : aucun changement

Plan légal des entreprises de moins de 10 salariés :

- Plafond annuel de 2 100 € par entreprise
- Non prise en charge des salaires et de l'allocation formation
- Stage inter-entreprises : plafond horaire sur coût pédagogique de 50 €/heure stagiaire
- Stage intra-entreprise : plafond horaire sur coût pédagogique de 20 €/heure stagiaire

Plan légal des entreprises de 10 à 49 salariés :

- Maintien du plafond annuel de 2 500 € par entreprise.
- Maintien des frais annexes
- Plafond horaire sur coût pédagogique inter ou intra de 50 €/heure stagiaire

Pour plus de détails, contactez votre Groupement Professionnel. Vous pouvez également télécharger la fiche « plan de formation » sur le site www.opcalim.org

TAXE D'APPRENTISSAGE 2017 SUR SALAIRES 2016

La Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française s'associe officiellement aux autres organisations représentatives des métiers de la filière alimentaire pour collecter et surtout répartir la Taxe d'Apprentissage et vous invite à verser celle-ci à OPCALIM.

L'objectif est simple : donner aux Centres de Formation d'Apprentis et aux écoles qui forment nos jeunes les moyens nécessaires pour conduire leurs missions au plus près des réalités des entreprises de nos secteurs.

Verser votre taxe d'apprentissage à OPCALIM, c'est assurer votre avenir en contribuant à répondre à vos besoins de recrutement et en formant des repreneurs potentiels pour vos entreprises.

Au 28 février prochain, vous pourrez donc vous libérer de vos obligations Formation et Taxe d'Apprentissage auprès d'un interlocuteur unique, OPCALIM. Les bordereaux de versement de ces deux obligations vous parviendront préalablement automatiquement.



LES ETAPES CLES DU RECRUTEMENT : PARUTION D'UN SUPPLEMENT TECHNIQUE INBP INDISPENSABLE !

Ce Supplément Technique « spécial recrutement » a pour but de vous guider dans votre démarche de recrutement. Embaucher est un acte important qui nécessite de se préparer avec méthode. Vous y retrouverez les étapes clés du processus de recrutement :

- Analyse du besoin de votre entreprise,
- Définition du profil recherché,
- Recherche des candidats,
- Formalités administratives,
- Accueil et intégration du nouveau salarié.

Un Supplément Technique indispensable à télécharger sur <http://www.inbp.com/publication/lire/page-1/>



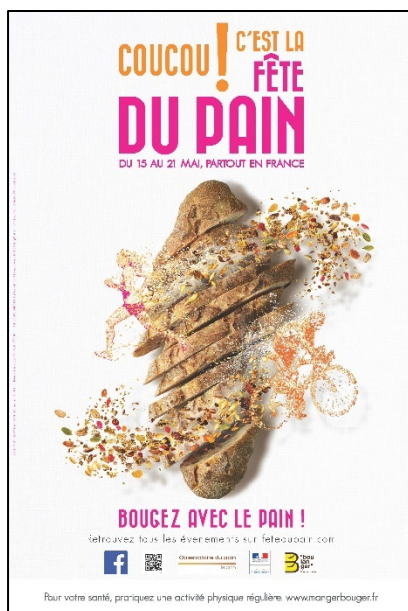
Faites encore plus pour Pièces Jaunes !

Le Petit Nicolas, véritable patrimoine de la littérature Jeunesse est le nouveau parrain de l'Opération Pièces Jaunes.

Du 4 janvier au 11 février :

- Confectionnez pour les enfants des produits de panification, mini-viennoiseries, sablés... à l'effigie du célèbre écolier,
- Vendez-le dans votre boulangerie,
- Proposez à vos clients de glisser le produit de la vente dans la tirelire placée sur votre comptoir.

L'effigie du Petit Nicolas est disponible sur simple demande auprès du groupement de la boulangerie-pâtisserie de votre département.



Fête du Pain 2017 : « Bougez avec le pain ! »

Vous le savez, chaque année, la Fête du Pain prend un nouveau visage. Cette année, c'est l'activité physique sous toutes ses formes qui est mise en avant ! La Fête du Pain se déroulera, partout en France, du lundi 15 mai au dimanche 21 mai ! Pendant cette période, vous allez être invité à décliner le thème « Bougez avec le pain ! » en animant votre boulangerie et/ou en organisant avec d'autres professionnels des métiers de bouche et associations sportives locales des manifestations gourmandes et physiques.

Bouger est recommandé pour rester en bonne santé... Chaque jour, les adultes doivent pratiquer une activité physique d'endurance, d'intensité modérée à élevée, l'équivalent de 30 minutes et les enfants et adolescents l'équivalent d'une heure*. Le pain est un allié précieux car ses « glucides complexes » fournissent une énergie que le corps est capable d'utiliser progressivement.

La Fête du Pain 2017 va mettre en avant l'intérêt du pain dans l'alimentation des personnes qui bougent au quotidien (vie trépidante, activité professionnelle...), des sportifs amateurs (pratique régulière d'une activité) et des sportifs professionnels.

Bougez, avec le pain !

*Source : Plan National Nutrition Santé, www.mangerbouger.fr



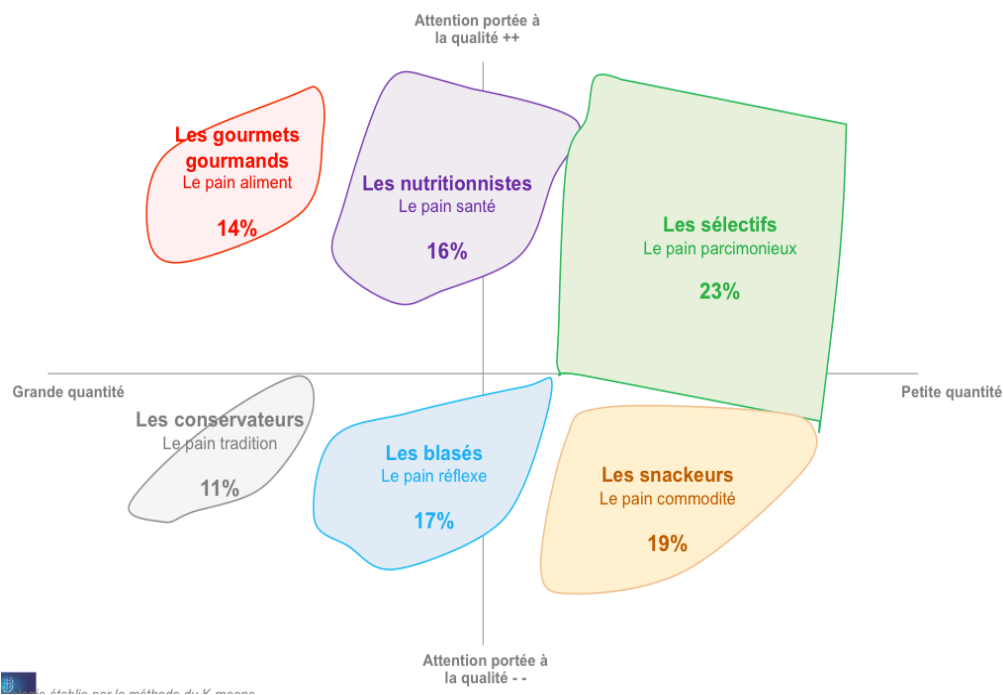
Téléthon 2016 : 80 319 113 euros au compteur !

« Merci aux boulangères, aux boulangers et à chacun d'entre vous ! Au nom des malades et de leurs familles, nous vous remercions du fond du cœur.

Une nouvelle génération de chercheurs dont certains n'étaient même pas nés il y a 30 ans relève le défi de rendre possible ce qui était inaccessible. Ce 30ème Téléthon lance la Génération des trouveurs ! » a déclaré Laurence Tiennot-Herment, Présidente de l'AFM-Téléthon.

La France du pain est émiettée ! (*)

L'étude révèle que la France du pain est le reflet de notre société. Elle est individuelle, tribale, hétérogène. Une approche par le biais des perceptions et des comportements de consommation permet d'identifier 6 familles de consommateurs. Un émiettement qui ne nuit pas au rôle central et quasi quotidien joué par le pain dans notre alimentation



Six familles de consommateurs composent la France du pain.

La consolidation de leurs comportements permet à la consommation en grande quantité de l'emporter sur la consommation en petite quantité. Et à la recherche de la plus grande qualité de primer sur la moindre qualité.

(*) Extrait de l'étude QUALIQUANTI « Les français et le pain » octobre/décembre 2015 ».
